

Commune de SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 1730/2007-080 (corr. M. Ophalvens)
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.219/s.417
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Rome, 13. Transformation d'annexes aux étages (régularisation).

En réponse à votre lettre du 16 juillet 2007, en référence, reçue le 27 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 août 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La demande porte sur un immeuble qui se situe dans la zone de protection de l'ancienne maison Hoguet, sise 24-28 rue de Rome.
Les travaux d'extension qui font l'objet de la demande de régularisation se situent en façade arrière.

Bien que ces travaux n'aient pas d'incidence sur l'édifice classé, la CRMS s'interroge néanmoins sur la pertinence du projet du point de vue urbanistique et de son impact en intérieur d'îlot.

La Commission considère également que le bardage en ardoises de fibres ciment et le remplacement des châssis par de nouveaux en PVC ne contribuent pas à la mise en valeur du bâtiment ni à son environnement immédiat.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U. (Mme Fr. Remy).